

Ce sera là un résultat plus précieux qu'un simple accroissement du montant de l'actif disponible, qui peut avoir lieu, comme l'expérience l'a fait voir, dans le temps même où une banque est intrinsèquement plus faible par suite de prêts ou d'escomptes imprudents. Il est probable qu'on gardera à l'avenir une plus forte somme d'argent en caisse et de plus faibles réserves pour les balances de banque.

10. Dix pour cent.

11. Quelques-unes d'elles possédaient un certain montant en billets provinciaux, qui ne peuvent être présentés au remboursement sans un avis préalable de quinze jours.

La banque de Toronto possède \$100,000 de cette manière. Ce qui l'a décidée principalement à les avoir, c'est qu'on représentait que les intérêts financiers du gouvernement seraient servis par là. Une autre raison c'est qu'elle s'assurait ainsi un arrangement favorable avec la banque de Montréal pour le règlement des balances, l'emploi d'excédants de fonds, etc.; l'ancien système de règlements ayant été abandonné après la passation de l'acte du papier-monnaie provincial.

Les banques à Montréal règlent tous les jours en or ou en papier légal. Notre banque règle tous les jours en or ou en papier légal à son principal établissement, et au moyen de traites sur Toronto ou sur Montréal à ses succursales dans la province d'Ontario.

Les autres banques de l'ouest règlent chaque jour, soit en or ou en papier légal, soit au moyen de traites sur Montréal.

13. Les produits baissèrent considérablement dans quelques parties du pays, mais ils remontèrent lorsque la confiance se rétablit.

14. Un agent de change répondrait ici d'une manière plus complète que je ne puis le faire; je crois que, généralement parlant, les fonds des banques de l'Ouest ont subi une grande baisse à la suite de la crise.

15. Le prix du change particulier sur le marché de Montréal, pendant le mois d'octobre dernier, varia de 6 à 8 pour 100 de prime, et celui du change de banque de 8 à 9 pour 100. Dans la première partie d'octobre il y eut sur le marché monétaire de Montréal un resserrement considérable, et on y vit affluer les lettres de change sur Londres à des prix bien inférieurs aux cotes courantes à New-York. Pendant la crise, le change ne se vendait, pour ainsi dire, à aucun prix; mais quand elle fut passée le marché redevint ferme.

16. Dans la première partie du mois d'octobre, les banques à Montréal prirent pour de certaines transactions de 13 à 14 pour 100.

La rareté d'argent augmenta plutôt qu'elle ne diminua, pendant le reste du mois, et 14 pour 100 devint un taux ordinaire à Montréal.

J'ai déjà fait remarquer que pendant la durée de la perturbation, on ne pouvait, pour ainsi dire, avoir d'argent à aucun prix.

17. L'effet de l'acte de la dernière session s'est peu fait sentir d'une manière directe; apparemment parce que les dispositions de cet acte n'avaient trait qu'à la banque de Montréal, grande créancière du gouvernement.

Si la banque de Montréal n'avait pas été créancière du gouvernement, il lui aurait fallu diminuer considérablement ses escomptes commerciaux pour avoir le moyen de réduire sa circulation. Etant créancière du gouvernement, elle a pu obtenir des billets provinciaux de circulation pour remplacer les siens aussi promptement qu'il les lui fallait; opération que lui rendait en outre facile la qualité où elle avait été constituée par le gouvernement d'agent de la gestion de sa circulation.

Avant la passation de l'acte, la banque de Montréal avait réduit de beaucoup ses escomptes dans l'Ouest, mais les motifs de cette conduite ne paraissent pas avoir eu de rapport avec cette loi, vu que le total de ces avances n'en fut pas changé.

Indirectement, l'acte a amené la suspension des relations qui avaient existé jusque-là entre la banque de Montréal et les autres banques du pays. Ces relations avaient pour résultat une très-grande économie de fonds, et n'étaient pas moins avantageuses aux banques qu'au public. L'acte a été aussi cause que d'immenses sommes d'argent sont devenues stériles dans les caisses de ces institutions, ainsi que je l'ai dit dans ma réponse à la question 11.

Quand la situation d'une banque n'est pas très-bonne, une telle stérilisation de capitaux, si les effets n'en sont pas neutralisés, peut avoir des conséquences désastreuses. En pareil cas, les intérêts publics souffrent gravement.